

Contrat-cadre avec Entrepreneurs Forestiers Suisse

(Protection juridique pour les entreprises)

Service compétent AXA – Agence principale de Lyss
David Landheer
E-mail david.landheer@axa-arag.ch

Veillez renvoyer cette proposition à AXA-ARAG, David Landheer, Bahnhofstrasse 15, 2501 Bienne ou par e-mail à david.landheer@axa-arag.ch.

Preneur d'assurance (PA)

Nom / prénom: _____ Madame Monsieur
 Adresse: _____ Tél. prof.: _____
 NPA / localité: _____ Tél. privé: _____
 Entreprise: _____ Chiffre d'affaires: _____
 Interlocuteur: _____ Nombre de collaborateurs: _____
 Somme des salaires: _____ Nombre de véhicules
 non forestiers: _____

Primes

Protection juridique pour les entreprises CGA 10.15		
Couverture de base Protection juridique d'entreprise et Protection juridique automobile, partie B CGA (Le droit aux conditions spéciales s'applique à tous les membres d'EFS)	APJ d'entreprise: prime minimale de 270 CHF (au lieu de 340 CHF) APJ automobile: 40 CHF par véhicule (au lieu de 50 CHF) ou 20% de rabais sur la prime tarifaire	
Couverture complémentaire Protection juridique en droit de la personnalité et Internet, partie D CGA (Le droit aux conditions spéciales s'applique uniquement en cas de conclusion des modules Protection juridique d'entreprise, Protection juridique contractuelle et Protection juridique pour la sylviculture)	Avec conditions spéciales Prime minimale de 55 CHF ou 20% de rabais sur la prime tarifaire	Sans conditions spéciales Prime minimale de 68 CHF ou prime tarifaire
	Couverture complémentaire Protection juridique contractuelle, partie C CGA Prime minimale de 590 CHF ou prime tarifaire	

Couverture complémentaire à la Protection juridique contractuelle	Avec conditions spéciales	Sans conditions spéciales
<p>«Protection juridique pour la sylviculture»</p> <p>(Le droit aux conditions spéciales s'applique uniquement en cas de conclusion des modules Protection juridique d'entreprise, Protection juridique contractuelle et Protection juridique en droit de la personnalité et Internet)</p>	<p>Prime minimale de 500 CHF ou 50% de rabais sur la prime tarifaire</p>	<p>Prime minimale de 1000 CHF ou prime tarifaire</p>

Droit de timbre fédéral de 5% compris

Je dispose déjà d'une assurance de protection juridique auprès d'AXA Assurances SA
ou d'AXA-ARAG Protection juridique SA oui non

Type de couverture: _____ Police n°: _____

Le proposant a reçu les Conditions générales d'assurance et les renseignements destinés à satisfaire au devoir d'information précontractuel, conformément à l'article 3 de la loi sur le contrat d'assurance. Il est lié par la présente proposition pendant 14 jours. Il déclare autoriser les sociétés du Groupe AXA opérant en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein à s'accorder un droit d'accès mutuel aux données concernant sa personne (nom, adresse, coordonnées bancaires, etc.) et aux données contractuelles de base (à l'exception des données de la proposition et des données sur les sinistres) à des fins de simplification administrative et de marketing. AXA-ARAG Protection juridique SA s'engage à traiter de manière confidentielle les informations recueillies.

Les informations divergeant de celles contenues dans l'offre imprimée, dans le prospectus, dans la proposition imprimée ou dans les Conditions d'assurance ne lient pas AXA-ARAG Protection juridique SA.

En apposant votre signature, vous confirmez avoir rempli cette proposition de manière conforme à la vérité.

Lieu, date

Signature
